

Formation

Conditions générales d'inscription et de participation

Les formations organisées par l'ARLD, sont en premier lieu prévues et ouvertes aux membres de l'ARLD. Les inscriptions sont prises en compte en fonction de leur réception.

Si 1 semaine avant le début du cours, des places supplémentaires étaient encore disponibles, la formation sera ouverte aux non-membres de l'ARLD. Une majoration supplémentaire de Fr. 300.- sera appliquée aux non-membres pour participer au cours.

L'organisation des cours se réserve le droit d'apporter des changements au programme.

Aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participants-es dans les locaux des cours n'est assumée par l'ARLD.

Assurances : les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux équipements et matériel confiés.

Les conditions générales peuvent être modifiées en tout temps.

Paieiment

Les formations sont à régler dans un délai de 30 jours après la facturation, idéalement 4 semaines avant le début des cours.

Retard dans le paieement

Lors de son inscription, chaque participant reçoit une confirmation avec les dates et les horaires des cours. Chaque inscription génère une facture de la part de l'ARLD, engageant le participant à s'acquitter de cette dernière. Le paieement doit s'effectuer, dernier délai, à la date d'échéance de la facture, soit à 30 jours.

En cas de non-paieement dans les délais, des tâches supplémentaires doivent être effectuées par le secrétariat et celles-ci ont malheureusement un coût pour l'association.

En cas de rappel une taxe supplémentaire de Fr. 20.- minimum et maximum Fr. 50.- sera ajoutée suivant le prix de la formation.

Désistement

Le nombre de participants-es aux formations est limité et nous devons le plus souvent refuser des personnes. De surcroît toute annulation d'inscription entraîne des formalités administratives.

Les annulations doivent être communiquées **par écrit** (courrier ou courriel) au secrétariat de l'ARLD romande qui accusera réception.

- Aucun frais ne sera demandé pour un désistement jusqu'à 4 semaines avant la formation.
- En cas d'annulation de l'inscription de 4 semaines jusqu'à une semaine avant le début du cours, la moitié des frais de formation sont remboursés.
- En cas d'annulation, moins d'une semaine avant le début des cours, l'intégralité du cours devra être payé.
- Sur la base d'un certificat médical, le cours est remboursé à 80%.

JP/AC/ novembre 2016

Approuvé par le comité directeur, novembre 2016